

Règlement Intérieur « Accueil Jeunes » de Clouange 2020/2021

Les objectifs principaux de l'Accueil Jeunes sont :

Que ce soit pour toi un moment de **détente** et de **loisirs**.

Que ce soit un lieu **d'échanges**.

Que tu puisses **découvrir** et **participer** à des activités originales

Que tu puisses **monter des projets** qui te tiennent à cœur (sorties, séjour, autre...)

L'accueil Jeunes est une structure d'animation ouverte aux jeunes de 11 à 17 ans (Pour les 11 ans scolarisés en 6^{ème}).

2 types d'accueil sont proposés :

* **L'Accueil Jeunes** est ouvert aux adhérents en accès libre en présence de 2 professionnels qualifiés de l'animation. C'est un lieu qui propose différents équipements : espace convivial, babyfoot, console de jeux, mangas, BD, jeux de société, télévision en respectant un volume sonore raisonnable. C'est aussi un lieu propice aux projets où les jeunes peuvent trouver un appui technique auprès des animateurs.

* **Les activités plus structurées** : sorties, ateliers, projets jeunes, séjours, cuisine ou pâtisserie... réparties sur l'ensemble de l'année.

Horaires d'ouverture

JOURS	HORAIRES
VENDREDI	16h30 - 20h30

Ces horaires sont modulables en fonction des activités.

Pas d'ouverture pendant les vacances scolaires

L'Accueil Jeunes est accessible par la porte principale au 1 rue Joffre 57185 CLOUANGE, les salles à disposition des ados sont :

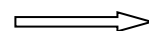
- L'espace ludique et convivial
- La cuisine (en cours d'aménagement sur la gauche) dans le cadre d'une activité spécifique avec la présence d'un animateur.
- Les WC

Les jeunes ont la possibilité de déposer leur trottinette ou leur vélo devant l'accueil jeunes ou dans l'entrée si celui-ci n'a pas d'anti vol, sous réserve du respect des lieux (peinture, propreté...). **L'accueil jeunes n'est pas responsable en cas de perte ou de vol dans ses locaux.**

Les inscriptions

Elles sont ouvertes à tous les jeunes de 11 ans et scolarisés en 6^{ème} à 17 ans. Les inscriptions sont valables du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Suite



Pour être adhérent, il faut s'inscrire auprès d'un animateur de l'accueil jeunes ou après du périscolaire l'îlot z'enfants, être à jour de la cotisation (20€) et posséder un dossier complet composé des documents suivants :

- Fiche de renseignements et autorisation parentale.
- Attestation d'assurance en responsabilité civile.
- Photo d'identité
- Le présent règlement signé par les parents et le jeune
- Copie du carnet de vaccinations + la fiche sanitaire complétée
- Copie de votre dernier avis d'imposition

En dehors de la semaine de rentrée pendant laquelle les jeunes peuvent venir sans être inscrits, il est accepté qu'un(e) jeune non inscrit(e) vienne sur quelques journées avant de s'inscrire à l'Accueil Jeunes.

Pour chaque sortie exceptionnelle organisée, une participation financière sera demandée et à régler avant l'activité, (un tarif pour les Clouangeois et un autre tarif pour les jeunes habitants à l'extérieur de la commune).

Quelques règles simples s'imposent :

Respect/tolérance

Afin que tout le monde puisse y passer un agréable moment, le respect est une notion primordiale (respect des autres jeunes, des animateurs, des éventuels intervenants, chauffeur de bus... mais aussi respect des locaux et du matériel). De ce fait, la politesse et le langage doivent être corrects.

Le nettoyage de la vaisselle et du matériel incombent aux jeunes qui les utilisent.

Rappel à la loi

- Pour votre sécurité et celle des autres, il est interdit de consommer de l'alcool, de la drogue, du tabac ainsi que des cigarettes électroniques dans l'enceinte de l'accueil jeunes. De même il est interdit d'introduire toute sorte de produit illicite ou pornographique, ou tout matériel représentant un danger quelconque (ex : arme blanche, etc...).
- Les sorties de secours ne doivent être utilisées qu'en cas d'urgence.
- Aucune dégradation volontaire ou vol ne sont tolérés.
- Les jeux de consoles et autres matériels pédagogiques (Manga, BD, Musique...) interdits aux moins de 12ans/16ans/18ans ne sont pas autorisés à l'accueil jeunes.

Le non-respect du règlement peut entraîner après, plusieurs échanges, l'exclusion temporaire ou définitive. L'exclusion se matérialisera par l'interdiction de fréquenter l'Accueil Jeunes et de participer à toutes les activités organisées.

Je soussigné(e),reconnait avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter son application.

A....., Le.....

Signature du parent :
(Mention lu et approuvé)

Signature du Jeune :
(Mention lu et approuvé)